

L'accueil de votre enfant :

A l'école maternelle, votre enfant est accueilli par l'enseignant, responsable de la classe et de l'organisation pédagogique des apprentissages en conformité avec les programmes officiels de l'Education Nationale. L'enseignant est aidé par l'ATSEM, qui l'assiste dans l'organisation matérielle de la classe et dans les soins corporels à l'enfant.

En dehors des heures de classe, votre enfant sera accueilli par le personnel municipal au restaurant scolaire, et le cas échéant par les structures d'accueil du matin et du soir.



Quelques conseils pratiques :

Avant la première rentrée à l'école de votre enfant :

- Préparer votre enfant à la propreté : les couches ne sont pas autorisées à l'école.
- Prévoir un mode de garde au cas où il apparaîtrait lors des premières semaines que votre enfant n'est pas prêt pour être scolarisé (c'est à dire si la

propreté n'est pas réellement acquise).

- Aider votre enfant à devenir le plus autonome possible = le préparer à la séparation et à la fréquentation d'autres enfants, commencer à lui apprendre à aller aux toilettes et à s'habiller et se chausser seul.
- Parler de l'école (tout en dédramatisant le premier jour), expliquer à quoi ça sert : devenir grand, découvrir et apprendre de nouvelles choses...
- Si possible lui montrer son école, le quartier, faire le trajet avec lui.
- Marquer ses vêtements.
- Préparer son petit sac avec lui : une recharge, une boîte de lingette, le doudou, les chaussons, et ce que l'enseignant vous aura éventuellement demandé de fournir.
- Respecter les dates de la rentrée échelonnée, mise en place pour permettre l'adaptation des enfants dans les meilleures conditions.

Les premiers jours d'école :

- Eviter dans la mesure du possible trop de changements d'un coup et de trop grandes journées : éviter restaurant scolaire, accueil périscolaire, sieste à l'école, qui seront mieux vécus s'ils sont progressivement introduits.

- Accompagner votre enfant dans la classe, mais ne pas rester trop longtemps. Penser à lui dire au revoir, et à lui dire qui vient le chercher à midi ou le soir.

Pour la suite de l'année scolaire :

- Pour les enfants de toute petite section et de petite section, il peut apparaître au bout de quelques semaines que l'enfant n'est pas prêt pour être scolarisé : il faudra réessayer un peu plus tard, une fois la propreté définitivement acquise.
- Les doudous sont acceptés à l'école (même conseillés pour les plus petits). Les tétines sont acceptées mais uniquement pour le temps de sieste.
- Prévoyez des vêtements qui ne soient pas fragiles, et qui soient pratiques = évitez salopettes, bretelles, collants, lacets, ...
- Tout enfant inscrit doit **fréquenter l'école régulièrement**.
- En cas d'absence, prévenir l'école par téléphone dès le matin avant l'heure d'accueil, ou en faisant passer un petit mot.
- Penser à regarder régulièrement le cahier de correspondance de votre enfant et à y signer les mots d'information.
- Prévoir un mode de garde en cas de maladie.

La liaison école - famille :

- Chaque enfant a un cahier de liaison dans lequel l'enseignant fera passer les mots d'information concernant l'enfant et la vie de l'école. Vous devez signer ces mots, c'est le seul moyen pour l'enseignant de vérifier que vous avez été informé. Vous pouvez vous-même utiliser ce cahier pour correspondre avec l'enseignant.
- Vous pouvez être sollicité pour apporter votre participation à la vie de la classe ou à la vie de l'école si vous le souhaitez : aider à l'encadrement de sorties ou d'ateliers, représenter les parents d'élèves et assister au Conseil d'école.
- Pour aider à la vie de l'école, il est possible de se réunir en association de parents ou de rejoindre celles qui existent déjà.
- **Vous pouvez toujours rencontrer l'enseignant sur rendez-vous** pour faire un point sur la scolarité de votre enfant, ou lui faire part d'un changement ou d'une inquiétude concernant votre enfant. N'hésitez pas à le faire. De son côté, l'enseignant pourra être amené à demander à vous rencontrer pour parler de la scolarité de votre enfant.

L'hygiène et la santé à l'école :

- Quand un enfant est malade, il ne peut pas être accueilli à l'école.
- Les médicaments sont interdits à l'école, sauf cas très particuliers (voir avec le médecin scolaire)
- Un certificat médical est obligatoire dans le cas de maladie contagieuse. (les maladies nécessitant une éviction scolaire sont, entre autres : Varicelle, Syndrome grippal épidémique, Impétigo et Herpès).
- Concernant les poux, vous devez être vigilants, prévenir rapidement l'école si vous constatez que votre enfant est porteur de poux, et dans ce cas le soigner en conséquence.
- Au cours de sa scolarité en maternelle, votre enfant fera les visites médicales obligatoires : avec le médecin de la PMI à 4 ans, avec le médecin scolaire à 5 ans.

BIENVENUE A L'ECOLE MATERNELLE !

L'école Maternelle « a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie, et à acquérir des attitudes et des compétences qui permettent de construire les apprentissages fondamentaux. » (*Préface des programmes de l'Education Nationale*)

L'école Maternelle est donc la première étape de l'école primaire. Elle comprend trois niveaux, selon l'âge des enfants : la petite, la moyenne et la grande section.



L'école maternelle est une ECOLE.